



03051291

DÉPOS AU G
DE BRUXELLES

Déposé au greffe du tribunal de commerce

le 28-04-2003

RESERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

BURAMA

3. Forme juridique (en entier)

Société Anonyme

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Rue de Stassart, 48 1050 Ixelles

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

RC Bruxelles 360 136

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujéti)

BE 407 246 679

7. Objet de l'acte

Nomination

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 29/09/2002

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Gérald SOUWEINE, domicilié à 1300 Limal, Avenue des Fauvettes, 12 en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, en remplacement de la S.A. EUCOFIMA.

Cette nomination devra être confirmée à la prochaine Assemblée générale

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

8957

Gérald Souweine
Administrateur délégué

Numéro du chèque ou de l'assir

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

un de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.